



ENGAGEZ-VOUS AUPRÈS DE NOS ÉTUDIANTS !

Taxe d'apprentissage

www.llsh.u-pec.fr



NOTRE OBJECTIF COMMUN : Des professionnels de demain !

Nous formons plus de 4000 étudiants en Licences et Masters, dans 70 formations en vue d'intégrer plusieurs centaines de métiers.

Investir dans l'UFR LLSH, c'est leur permettre de devenir des professionnels, des experts dans divers domaines à partir d'une formation solide en lettres, langues, histoire, géographie et communication.

La taxe d'apprentissage est le seul impôt qui permet un retour sur investissement. Pour que cet impôt devienne utile et qu'il vous revienne, vous pouvez choisir la Faculté LLSH de l'UPEC : nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème (hors quota).



ILS ONT PARIÉ SUR L'AVENIR





EN NOUS SOUTENANT, Vous initiez un partenariat dans la durée, et grâce à cela vous facilitez le sourcing de nouveaux talents et l'insertion professionnelle des étudiants.

Performance et Réussite sont les maîtres mots de l'Université Paris-Est Créteil. Grâce à vous, nous ferons en sorte de vous présenter les cadres et les techniciens prêts à intégrer votre structure.

MODE D'EMPLOI

En 2024, le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue en 2 étapes :

1. La déclaration et le paiement du solde de la taxe d'apprentissage (soit 0,09 % de la masse salariale 2023) est effectué par l'employeur auprès de l'Urssaf et de la MSA, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2024.
 2. Du 27 mai au 2 août, puis du 12 août au 4 octobre, la plateforme SOLTéA permet à l'employeur de répartir les fonds issus du solde de la taxe d'apprentissage.
- Les étapes clés pour verser le solde de votre taxe d'apprentissage à l'UPEC
 - Connectez-vous sur SOLTEA avec vos identifiants Net-Entreprises
 - Retrouvez l'UFR LLSH grâce au code UAI : 0941240M
 - Indiquez la part que vous souhaitez attribuer (en pourcentage), puis validez votre choix.

BESOIN D'AIDE ?

Le versement de la taxe d'apprentissage à votre OCTA se fait au plus tard le 31 mai
Nicolas Bilet : 01 45 17 70 53
baip-llsh@u-pec.fr

+ d'infos >

Technicien des métiers de l'image et du son

Chargé de communication

Archiviste en entreprise

Directeur d'office du tourisme

Responsable événementiel

Chargé de mission patrimoine

Chef de projet « SIG »

Attaché de presse

Directeur de cabinet

Chargé de collections

Chargé de mission en urbanisme

Lobbyiste

Responsable éditorial
multi supports

Chargé d'études
géomarketing

Statisticien

Designer packaging

Community manager

COMMUNICATION

Responsable de développement
territorial

Graphiste

Rédacteur de presse
d'entreprise

70 formations,
des centaines
de métiers

GÉOGRAPHIE

Cadre ONG

Cartographe

Rédacteur en ligne

Médiateur culturel

LETTRES

LEA

Business development manager

Documentaliste

Journaliste

LANGUES

PHILOSOPHIE

Coordinateur commercial

Concepteur-rédacteur web
bilingue & trilingue

Guide-interprète

Responsable d'import-export

Responsable d'achats
internationaux

Chargé de mission en ambassade

Gestionnaire RH

Project manager

Cadre marketing

Traducteur-interprète

Assistant éditorial

Attaché parlementaire

Gestionnaire supply chain

Adjoint de communication
interne/externe

Expert en bio-éthique

Chargé de mission « RSE »

Aide médico-psychologique

Chargé de relations publiques

Chef de projet éditorial

Assistant programmation culturel

Référent inégalités

www.llsh.u-pec.fr

> Espace pro